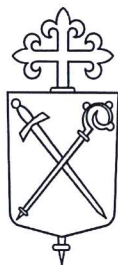


LE VICAIRE GÉNÉRAL
DER GENERALVIKAR



ÉVÊCHÉ
DE
SION

BISCHÖFLICHES
ORDINARIAT
SITTEN

Rue de la Tour 12
Case Postale 2124, 1950 Sion 2
www.cath-vs.ch

Téléphone 027 329 18 18
Portable 078 842 69 93
py.maillard@cath-vs.org



A tous les agents pastoraux
du diocèse de Sion
et du territoire abbatial de St-Maurice
(prêtres, diacres et laïcs)

Sion, le 30 mars 2020

Coronavirus – Nouvelles informations concernant la célébration des funérailles

Chers amis,

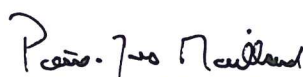
En date du 16 mars, nous avons communiqué, d'entente avec nos autorités cantonales, que les funérailles devaient obligatoirement être célébrées désormais « dans une forme strictement privée ».

Par la suite, le Conseil fédéral a décrété, le 20 mars, l'interdiction de tout rassemblement de plus de cinq personnes, et nous avons logiquement conclu que cela concernait aussi les sépultures. Depuis lors, de nombreuses questions ont toutefois été posées à ce sujet, en raison de l'extrême difficulté à appliquer strictement cette prescription notamment dans le cas de décès survenant dans des familles nombreuses.

Suite à de nouveaux contacts avec nos autorités cantonales, nous pouvons aujourd'hui vous communiquer le message suivant, reçu ce midi des autorités sanitaires :

« Pour faire à suite à vos discussions du week-end avec mon département, dans le but d'uniformiser le plus possible les pratiques entre les cantons en matière d'ensevelissements, je vous informe que nous sommes favorables à ce que les ensevelissements soient célébrés dans la stricte intimité, soit en principe 5 personnes, mais au maximum 15 personnes pour les familles nombreuses. Les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social (garder ses distances) et autres précautions devront impérativement être respectées ».

En vous remerciant de prendre bonne note de cette précision, nous vous remercions pour votre engagement et vous présentons nos meilleurs vœux pour une bonne semaine, cordialement,


Pierre-Yves Maillard
Vicaire général